



GUIDE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Programme de bourses d'excellence et
Programme d'exemption des droits de scolarité
supplémentaires pour les élèves étrangers en
formation professionnelle

Guide de l'élève

Programmes financés par le ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

 **Éducation
internationale**

Coopérative de services de développement
et d'échanges en éducation

Éducation internationale met à votre disposition ce guide dans le but de vous aider à présenter votre demande dans le cadre du *Programme de bourses d'excellence* et du *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle*. Nous vous invitons fortement à en prendre connaissance afin de savoir comment constituer votre dossier.

Il est à noter que la forme masculine employée dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes et ne vise qu'à alléger le contenu du présent guide.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES | 4 |
| 1.1. Présentation d'Éducation internationale..... | 4 |
| 1.2. Mission d'Éducation internationale | 4 |
| 1.3. Objectifs du <i>Programme de bourses d'excellence et du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle</i> | 4 |
| 1.4. Financement des programmes | 5 |
| 1.5. Clientèle visée | 5 |
| 1.6. Caractéristiques du <i>Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation professionnelle</i> | 5 |
| 1.7. Caractéristiques du <i>Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle</i> | 5 |
| 1.8. Processus de sélection des boursiers et récipiendaires des exemptions des droits de scolarité supplémentaires..... | 5 |
| 1.9. Règles concernant le versement des bourses d'excellence et l'octroi des exemptions des droits de scolarité supplémentaires | 6 |
| 2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ | 7 |
| 3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE BOURSE D'EXCELLENCE ET/OU D'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES | 8 |
| 3.1. Possibilités offertes par les programmes..... | 8 |
| 3.2. Date de dépôt des demandes..... | 8 |
| 3.3. Envoi du dossier | 8 |
| 3.4. Documents demandés..... | 8 |
| 3.5. Réponse du comité de sélection | 9 |

| | |
|--|----|
| 4. FORMULAIRE DE DEMANDE | 10 |
| 4.1. Identification de l'élève | 10 |
| 4.2. Nature de la demande | 10 |
| 4.3. Pays d'origine de l'élève et citoyenneté..... | 10 |
| 4.4. Renseignements sur l'élève..... | 10 |
| 4.5. Nom de la commission scolaire | 10 |
| 4.6. Nom du centre de formation professionnelle | 10 |
| 4.7. Nom et code du programme d'études..... | 10 |
| 4.8. Date de début et date de fin prévue du programme d'études..... | 10 |
| 4.9. Bourses, prix d'excellence et distinctions | 11 |
| 4.10. Moyennes cumulatives personnelles..... | 11 |
| 4.11. Moyennes cumulatives du groupe..... | 11 |
| 4.12.Établissements scolaires fréquentés et programmes suivis | 11 |
| 4.13. Emplois occupés..... | 11 |
| 4.14. Lettre de motivation..... | 11 |
| 4.15. Répondants | 11 |
| 5. CRITÈRES D'ÉVALUATION | 12 |
| 6. COORDONNÉES UTILES | 12 |
| 7. AIDE-MÉMOIRE | 13 |
| ANNEXE 1 : LISTE DES PAYS PRIORITAIRES | 14 |
| ANNEXE 2 : LISTE DES PROGRAMMES PRÉSENTANT DES PERSPECTIVES D'EMPLOI FAVORABLES AU QUÉBEC | 15 |
| ANNEXE 3 : LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC EN BAISSÉ D'EFFECTIFS | 16 |

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Présentation d'Éducation internationale

Créée en 2001, Éducation internationale est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation. En créant notre coopérative, les commissions scolaires et les organismes du milieu de l'éducation du Québec se sont dotés d'un guichet unique pour ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international et pour aider leurs élèves à devenir des citoyens du monde.

Les services de notre coopérative sont orientés sur les quatre axes de la stratégie d'internationalisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec :

- Intégrer une dimension internationale dans le contenu des programmes
- Accroître et faciliter la mobilité des personnes et des connaissances
- Exporter le savoir-faire québécois
- Assurer une représentation sur la scène internationale

Éducation internationale contribue à sensibiliser les élèves québécois à la réalité internationale et soutient les activités à caractère international de ses membres. Il s'agit entre autres d'échanges entre élèves, d'échanges entre enseignants, de jumelages d'écoles, de recrutement et de scolarisation d'élèves étrangers, de production de guides, de formations, de financement de missions de développement, d'exportation du savoir-faire et de représentation sur la scène internationale.

Pour tous les partenaires, collaborer avec Éducation internationale, c'est bénéficier des 150 ans d'expertise de nos membres et avoir accès au plus grand regroupement de professionnels du milieu de l'éducation au Québec.

1.2. Mission d'Éducation internationale

Offrir et coordonner des services de qualité permettant de réunir, d'appuyer et de représenter ses membres dans leurs activités d'internationalisation de l'éducation.

1.3. Objectifs du Programme de bourses d'excellence et du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle.

Les objectifs du *Programme de bourses d'excellence* et du *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle* sont de nature à soutenir l'internationalisation des établissements de formation professionnelle québécois, attirer les meilleurs élèves étrangers en formation professionnelle et favoriser le maintien d'une offre de formation professionnelle étendue, notamment en région.

Ces programmes constituent également un moyen, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), de contribuer à la création d'un nouvel espace économique pour le Québec et à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de relations internationales, d'immigration, d'emploi et de développement économique et régional.



1.4. Financement des programmes

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mandaté Éducation internationale pour effectuer la gestion de ces programmes. Le financement pour les bourses d'excellence provient du ministère et prévoit une somme de 400 000 \$ par année pour les trois premières années, en l'occurrence de 2008-2009 à 2010-2011.

Le MELS accorde également un quota de 20 exemptions des droits de scolarité supplémentaires au réseau des centres de formation professionnelle.

1.5. Clientèle visée

Ces programmes s'adressent en priorité aux élèves étrangers provenant des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Inde et Japon) et des Amériques (Brésil et Mexique) et des pays en développement de la Francophonie (pour la liste des pays, consulter l'annexe 1) qui désirent poursuivre des études à temps plein (minimalement 15 heures par semaine) au Québec dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les candidatures des élèves inscrits dans un programme présentant des perspectives d'emploi favorables au Québec seront privilégiées (pour la liste des programmes, consulter l'annexe 2). Il est à noter qu'au moins la moitié des bourses sera réservée aux élèves étrangers inscrits dans un établissement d'une des régions où une baisse d'effectifs est observée (pour la liste des régions, consulter l'annexe 3).

1.6. Caractéristiques du Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation professionnelle

La bourse est d'une valeur de 10 000 \$ pour les élèves étrangers inscrits à un programme de 900 heures et moins. Pour les élèves inscrits à un programme de plus de 900 heures et qui s'échelonne sur plus d'une année, 1 000 \$ supplémentaires seront versés pour chaque tranche de 100 heures supplémentaires, jusqu'à concurrence de 19 000 \$ au total pour un programme de 1 800 heures.

Conjointement à la bourse, le MELS offrira à tous les boursiers de ce programme, l'exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers.

Les bénéficiaires de bourses d'excellence pourront également obtenir la protection médicale offerte par la *Régie de l'assurance maladie du Québec*. Ils n'auront donc pas à souscrire à un régime personnel ou collectif d'assurance maladie et hospitalisation.

Le coût de la vie pour un étudiant étranger au Québec est estimé à environ 12 000 \$ pour une année. Selon la durée du programme, le boursier recevra en moyenne environ 10 000 \$ par année et il devra assumer lui-même la différence pour ses frais de subsistance et d'hébergement, en plus d'assumer lui-même les frais de transport aérien. Il est donc important de prévoir des fonds supplémentaires qui couvriront la différence puisque la bourse ne couvre pas la totalité des frais reliés au séjour et aux billets d'avion.

1.7. Caractéristiques du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle

Indépendamment de la bourse d'excellence pour les élèves étrangers en formation professionnelle qui est assortie d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers, le MELS offre la possibilité, à 20 élèves étrangers inscrits en formation professionnelle dans un programme menant à un DEP ou à une ASP, de se mériter une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers.

1.8. Processus de sélection des boursiers et récipiendaires des exemptions des droits de scolarité supplémentaires

Le processus de sélection des boursiers et récipiendaires des exemptions des droits de scolarité supplémentaires s'effectue en quatre phases. Au cours de la première phase, l'élève dépose sa demande de bourse d'excellence et/ou d'exemption



des droits de scolarité supplémentaires à la commission scolaire ou au centre de formation professionnelle. L'élève peut déposer sa candidature pour une bourse d'excellence et/ou une exemption des droits de scolarité supplémentaires en même temps que sa demande d'admission à un programme d'études. Il est à noter que le dépôt de la candidature doit être fait avant que l'élève commence le programme d'études.

Au cours de la deuxième phase, le représentant de la commission scolaire s'assure de l'admissibilité de chaque candidature et fait une présélection des meilleurs dossiers. Il communique ensuite à Éducation internationale les candidatures retenues par la commission scolaire. Éducation internationale se réserve le droit de retourner l'ensemble des dossiers de candidature à la commission scolaire si la présélection des meilleurs dossiers n'a pas été effectuée. De plus, il est à noter que le fait d'être présélectionné par une commission scolaire ne signifie pas nécessairement que le candidat obtiendra la bourse. En effet, une candidature proposée par une commission scolaire peut être déclarée non admissible par Éducation internationale si les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Au cours de la troisième phase, Éducation internationale examine tous les dossiers, s'assure de l'admissibilité de chaque candidature et s'assure qu'une présélection des meilleurs dossiers a été faite. Toutes les candidatures jugées admissibles sont ensuite remises à un comité de sélection, mis sur pied par Éducation internationale.

Au cours de la quatrième phase, le comité de sélection examine, de manière indépendante, toutes les candidatures jugées admissibles et sélectionne les boursiers en se basant sur les critères d'évaluation mentionnés au point 5. Il est à noter qu'Éducation internationale siègera au comité en tant qu'observatrice seulement.

Une fois la sélection finale terminée, Éducation internationale communiquera les résultats aux commissions scolaires qui se chargeront à leur tour d'aviser les candidats de l'issue de leur demande.

1.9. Règles concernant le versement des bourses d'excellence et l'octroi des exemptions des droits de scolarité supplémentaires

- Au moment de recevoir les versements de la bourse et pour se prévaloir d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires, les candidats sélectionnés doivent se consacrer à temps plein à la réalisation du programme d'études pour lequel ils se sont vus attribuer la bourse et/ou l'exemption.
- Les boursiers et récipiendaires d'une exemption doivent fréquenter la commission scolaire qui a soumis leur candidature et suivre le programme spécifié dans la demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires.
- Le cumul des bourses n'est pas permis.
- Les récipiendaires doivent maintenir des résultats satisfaisants, assister aux cours et stages, et démontrer un intérêt constant envers le programme, sans quoi ils pourraient se voir retirer la bourse et/ou l'exemption des droits de scolarité supplémentaires.

Le versement de la bourse et l'octroi de l'exemption seront conditionnels à la détention, par le récipiendaire, d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) et d'un permis d'études émis par le gouvernement du Canada, valide pendant toute la période des études au Québec.

Les commissions scolaires sont chargées de verser les bourses aux récipiendaires après leur arrivée au Québec. Les versements s'effectueront sur une base mensuelle selon des modalités à confirmer avec l'élève.

Les récipiendaires d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers n'auront qu'à acquitter les frais de scolarité (frais généraux) normalement imposés aux élèves québécois.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Il est important de vous assurer de l'admissibilité de votre candidature au regard des critères des programmes d'Éducation internationale avant de soumettre une demande dans le cadre du *Programme de bourses d'excellence* et du *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle*. Afin de vous aider à valider votre admissibilité, un aide-mémoire contenant une liste à cocher des critères d'admissibilité est mis à votre disposition à la section 7.

Afin de satisfaire aux critères d'admissibilité, le candidat :

- Ne doit pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ni avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration.
- Doit être inscrit ou avoir fait une demande d'admission à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à un DEP ou à une ASP dispensé dans un établissement situé au Québec.
- Doit déposer sa demande de bourse et/ou d'exemption avant de débiter le programme d'études pour lequel il souhaite obtenir ladite bourse ou exemption.
- Ne peut pas utiliser sa bourse et/ou son exemption des droits de scolarité supplémentaires pour réaliser des études préparatoires.
- Doit fournir les documents décrits au point 3.4.
- Doit faire parvenir, avant la date limite prévue par la commission scolaire, le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires dûment rempli et signé, et accompagné des documents demandés à la commission scolaire qu'il fréquentera.



DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE BOURSE D'EXCELLENCE ET/OU D'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

3.1. Possibilités offertes par les programmes

Les élèves étrangers ont la possibilité de déposer une demande pour obtenir une bourse d'excellence assortie d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires pour élèves étrangers. Ils ont également une seconde possibilité, soit celle de déposer une demande pour obtenir seulement une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers. Les élèves souhaitant déposer une demande pour les deux possibilités n'auront qu'à cocher les deux cases prévues à cette fin dans le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires.

3.2. Date de dépôt des demandes

Veillez vous référer à la commission scolaire de votre choix en ce qui a trait aux périodes de dépôt d'une demande dans le cadre de ces programmes.

3.3. Envoi du dossier

Le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires dûment complété, signé et accompagné des documents requis **doit être envoyé** en 4 exemplaires (1 original et 3 copies) par courrier à **la commission scolaire** dans laquelle vous avez fait une demande d'admission. Un accusé de réception par courriel ou par la poste vous sera envoyé par la commission scolaire lorsqu'elle aura reçu votre candidature. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, prière d'en informer le plus rapidement possible le responsable de la commission scolaire.

3.4. Documents demandés

Toutes les demandes de bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires déposées dans le cadre de ces programmes doivent obligatoirement contenir les documents suivants :

- Le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires dûment complété et signé;
- Deux (2) formulaires de recommandation complétés par les répondants;
- Une photocopie de la page de renseignements biographiques du passeport du pays d'origine du candidat; le passeport doit être valide jusqu'à six mois après la fin prévue du programme choisi;



- Les relevés de notes (les originaux ou des copies certifiées conformes par l'établissement émetteur) pour les trois dernières années d'études effectuées, complétées ou non, ainsi qu'une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné. Les relevés rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'une traduction;
- Les documents ou photographies attestant de l'obtention de prix, de bourses et/ou de distinctions (s'il y a lieu).

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité sera refusé. Veuillez donc vous assurer que vous êtes éligibles et que votre dossier est complet avant de l'envoyer.

Seuls les documents mentionnés ci-haut seront sujets à analyse. Il est donc demandé de ne soumettre que les documents requis.

3.5. Réponse du comité de sélection

En cours d'étude des demandes, les membres du comité d'évaluation ainsi que la responsable du programme à Éducation internationale, ne sont pas autorisés à divulguer de l'information sur l'état de votre demande de bourse d'excellence et/ou d'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Lorsque le comité de sélection aura pris une décision, vous recevrez, de la commission scolaire dans laquelle vous avez fait une demande d'admission, une confirmation par écrit de l'acceptation ou du rejet de votre demande.



FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires peut être téléchargé à partir du site Internet d'Éducation internationale au www.education-internationale.com. Veuillez inscrire pour quelle possibilité vous désirez que votre candidature soit considérée. Veuillez également vous assurer que votre nom et coordonnées complètes, incluant l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique, et les numéros de téléphone et de cellulaire où l'on peut vous joindre figurent dans les espaces réservés à cette fin. Le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires doit obligatoirement être daté et signé par l'élève et il doit être rempli en français ou en anglais et rédigé à l'ordinateur, à la machine à écrire ou à la main en majuscules. Les formulaires illisibles seront rejetés et ne feront pas l'objet d'une analyse.

Vous devez vous assurer de ne pas dépasser les limites de rédaction fixées et de répondre à toutes les questions du formulaire de demande. Un oubli, même involontaire, entraînera automatiquement un rejet de la demande. Nous vous invitons à porter une attention particulière à chacun des éléments ci-dessous puisqu'ils pourront grandement vous aider à remplir le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires avec exactitude.

4.1. Identification de l'élève

Veuillez indiquer votre nom et votre prénom, tels qu'ils figurent sur votre passeport.

4.2. Nature de la demande

Veuillez indiquer si vous souhaitez que votre candidature soit considérée seulement pour la bourse d'excellence assortie d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires, ou seulement pour l'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou pour les deux possibilités. Veuillez cocher la ou les cases selon votre choix.

4.3. Pays d'origine de l'élève et citoyenneté

Inscrivez votre pays d'origine et de citoyenneté. Si vous détenez plus d'une citoyenneté, veuillez toutes les indiquer.

4.4. Renseignements sur l'élève

Inscrivez votre date de naissance, votre adresse postale complète, votre adresse de courrier électronique, vos numéros de téléphone et de cellulaire (portable).

4.5. Nom de la commission scolaire

Veuillez indiquer le nom de la commission scolaire dans laquelle vous avez fait une demande d'admission.

4.6. Nom du centre de formation professionnelle

Veuillez inscrire le nom du centre de formation professionnelle dans lequel vous avez fait une demande d'admission.

4.7. Nom et code du programme d'études

Inscrivez le nom et le code du programme d'études pour lequel vous avez fait une demande d'admission et indiquez s'il s'agit d'un DEP (diplôme d'études professionnelles) ou d'une ASP (attestation de spécialisation professionnelle).

4.8. Date de début et date de fin prévue du programme d'études

Indiquez la date officielle à laquelle votre programme d'études débutera et la date de fin prévue de votre programme.

4.9. Bourses, prix d'excellence et distinctions

Énumérez toutes les bourses, prix d'excellence et/ou distinctions accordés en fonction du mérite, obtenus au cours des 3 dernières années pour des performances scolaires, artistiques, sportives ou autres, peu importe l'origine. Pour chacun, veuillez indiquer le nom du prix, le montant obtenu, la catégorie de performance (scolaire, artistique, sportive, etc.) et la date d'obtention.

Si vous avez obtenu une bourse, un prix et/ou une distinction, veuillez vous assurer de joindre à votre dossier de candidature un document ou des photographies le prouvant.

4.10. Moyennes cumulatives personnelles

Inscrivez vos moyennes cumulatives personnelles des deux dernières années d'études, s'il y a lieu.

4.11. Moyennes cumulatives du groupe

Inscrivez les moyennes cumulatives de groupe des deux dernières années d'études s'il y a lieu.

4.12. Établissements scolaires fréquentés et programmes suivis

Énumérez les quatre (4) derniers établissements scolaires fréquentés et les programmes suivis jusqu'à maintenant ainsi que les dates de fréquentation. Veuillez débiter par le plus récent.

4.13. Emplois occupés

Énumérez, s'il y a lieu, les deux (2) derniers emplois occupés jusqu'à maintenant, en lien avec le programme d'études. Indiquez le nom de l'employeur, votre titre et faites un résumé de vos tâches. Indiquez également les dates de début et de fin. Veuillez débiter par l'emploi le plus récent.

4.14. Lettre de motivation

Décrivez vos études antérieures, indiquez pourquoi vous avez choisi ce programme, indiquez en quoi ce programme s'inscrit dans vos projets de carrière et justifiez sa pertinence. Décrivez quels sont vos projets de carrière à moyen et à long terme, décrivez pourquoi vous avez choisi le Québec pour réaliser vos études, décrivez votre plan d'études au Canada, indiquez vos projets une fois ce programme terminé, indiquez tout autre renseignement qui pourrait appuyer votre demande de façon pertinente. Votre lettre doit avoir une longueur maximale d'une page et demie.

4.15. Répondants

Afin d'être admissibles à une bourse d'excellence, les candidats doivent obligatoirement fournir, conjointement au formulaire de demande et aux autres documents requis, **deux** formulaires de recommandation complétés par les répondants. Seul le formulaire de recommandation figurant sur le site Internet d'Éducation internationale sera éligible. L'élève doit remettre un formulaire à chacun des deux répondants choisis. Les répondants doivent remplir le formulaire, le dater, le signer, et ensuite le remettre à l'élève qui le joindra au formulaire de demande.

Veuillez noter qu'un répondant doit être quelqu'un qui vous connaît bien et qui a eu l'occasion de vous superviser lors de vos études, lors d'un travail bénévole ou rémunéré ou lors d'activités parascolaires. Un répondant ne peut pas être un membre de votre famille ou un ami.

Veuillez fournir les renseignements suivants pour chacun des deux répondants :

Nom et titre.

Chacun des deux répondants doit remplir, en français ou en anglais, un formulaire de recommandation. Les formulaires de recommandation pour les répondants peuvent être téléchargés sur le site d'Éducation internationale au www.education-internationale.com.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les bourses d'excellence et les exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle sont attribuées en fonction de l'excellence des dossiers scolaires. Les indicateurs utilisés sont : la moyenne cumulative obtenue, la progression des études, les prix et distinctions, les formulaires de recommandation, la lettre de motivation et la présentation de la demande en général.

Chaque indicateur sera évalué en fonction des critères suivants :

LA MOYENNE CUMULATIVE (30 POINTS)

- La moyenne cumulative individuelle
- La moyenne cumulative individuelle par rapport à la moyenne du groupe
- Progression des résultats

* Advenant le cas où une moyenne cumulative ne serait pas disponible, ce critère sera évalué en fonction des relevés de notes soumis.

LA PROGRESSION DES ÉTUDES (20 POINTS)

- Pertinence des études et cohérence du cheminement académique et professionnel
- Constance et capacité de mener ses études à terme

LES PRIX, BOURSES D'EXCELLENCE ET DISTINCTIONS (5 POINTS)

- Pertinence et chronologie d'obtention des prix, bourses d'excellence et distinctions
- Catégories de performance (Qualité des prix)

LES FORMULAIRES DE RECOMMANDATION (2) (15 POINTS)

- Pertinence de la personne choisie
- Classement du candidat et appréciation des compétences globales
- Justification du classement et évaluation de la capacité à poursuivre le programme ciblé.

LA LETTRE DE MOTIVATION (25 POINTS)

- Qualité de la lettre de motivation
- Intérêt du candidat
- Qualité de la description des objectifs professionnels ou de formation
- Qualité du français ou de l'anglais

LA DEMANDE EN GÉNÉRAL (5 POINTS)

- Qualité de la demande en général

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le *Programme de bourses d'excellence* et le *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle*, veuillez consulter le site Internet d'Éducation internationale au www.education-internationale.com. Vous pouvez également contacter la personne ressource de la commission scolaire dans laquelle vous souhaitez faire ou avez fait une demande d'admission.

AIDE-MÉMOIRE

Utilisez cette grille afin de vous assurer de l'admissibilité de votre candidature au *Programme de bourses d'excellence* et au *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle* et pour vérifier si votre demande est complète avant de l'envoyer.



| | |
|---|--------------------------|
| 1. Je ne suis ni citoyen canadien ni résident permanent du Canada. | <input type="checkbox"/> |
| 2. Je suis inscrit ou ai fait une demande d'admission à temps plein dans un programme menant à un DEP ou à une ASP dispensé dans un établissement situé au Québec mais je n'ai pas encore débuté le programme d'études pour lequel je souhaite obtenir une bourse et/ou une exemption. | <input type="checkbox"/> |
| 3. Ma demande de bourse d'excellence et/ou d'exemption des droits de scolarité supplémentaires contient les documents suivants (Tous les documents doivent être soumis en 4 exemplaires : 1 original, 3 copies) : | <input type="checkbox"/> |
| a. Le formulaire de demande de bourse d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires complété et signé. | <input type="checkbox"/> |
| b. Deux formulaires de recommandation complétés par les répondants. | <input type="checkbox"/> |
| c. Une photocopie de la page de renseignements biographiques de mon passeport. | <input type="checkbox"/> |
| d. Les relevés de notes (les originaux ou des copies certifiées conformes par l'établissement émetteur) pour les trois dernières années d'études effectuées (incluant celle en cours), complétées ou non, ainsi qu'une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné. | <input type="checkbox"/> |
| e. Une traduction en anglais ou en français des relevés de notes rédigés dans une autre langue, s'il y a lieu. | <input type="checkbox"/> |
| f. Les documents ou photographies attestant de l'obtention de prix, de bourses et/ou de distinctions (s'il y a lieu). | <input type="checkbox"/> |

ANNEXE 1

Cette annexe présente une liste, conçue par le MELS, de pays représentant les marchés porteurs de l'Asie et des Amériques et des pays en développement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est à noter que les candidatures des élèves originaires de ces pays seront prioritaires.

LISTE DES PAYS PRIORITAIRES

PAYS DES MARCHÉS PORTEURS DE L'ASIE

Chine Japon
Inde

PAYS DES MARCHÉS PORTEURS DES AMÉRIQUES

Brésil Mexique

PAYS MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

| | |
|--|----------------------|
| Albanie | Haïti |
| Bénin | Laos |
| Bulgarie | Liban |
| Burkina Faso | Lituanie* |
| Burundi | Madagascar |
| Cambodge | Mali |
| Cameroun | Maroc |
| Cap-Vert | Maurice |
| Centrafrique | Mauritanie |
| Comores | Moldavie |
| Congo | Niger |
| Congo RD | Roumanie |
| Côte d'Ivoire | Rwanda |
| Djibouti | Sainte-Lucie |
| Dominique | São Tomé et Príncipe |
| Égypte | Sénégal |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Seychelles |
| Gabon | Tchad |
| Guinée | Togo |
| Guinée Bissau | Tunisie |
| Guinée équatoriale | Vanuatu |
| | Vietnam |

*Pays observateur avec lequel le MELS a signé une déclaration d'intention en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique.

ANNEXE 2

Cette annexe contient la liste, conçue par le MELS, des programmes présentant des perspectives d'emploi favorables au Québec. Les candidatures des élèves inscrits dans un des programmes énumérés dans cette liste seront prioritaires.

LISTE DES PROGRAMMES PRÉSENTANT DES PERSPECTIVES D'EMPLOI FAVORABLES AU QUÉBEC

1. DEP

| Secteur | Code | Titre du programme |
|---------|------|--|
| 01 | 5231 | Comptabilité |
| 01 | 5212 | Secrétariat |
| 01 | 5321 | Vente-conseil |
| 01 | 5229 | Soutien informatique |
| 02 | 5254 | Grandes cultures |
| 02 | 5168 | Production de bovins de boucherie |
| 02 | 5210 | Production horticole |
| 02 | 5167 | Production laitière |
| 02 | 5171 | Production porcine |
| 03 | 5268 | Boucherie de détail |
| 03 | 5270 | Boulangerie |
| 03 | 5311 | Cuisine |
| 03 | 5293 | Service de la restauration |
| 05 | 5028 | Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré |
| 05 | 5142 | Finition de meubles |
| 05 | 5157 | Modelage |
| 07 | 5211 | Entretien général d'immeubles |
| 07 | 5146 | Mécanique de machines fixes |
| 09 | 5281 | Électromécanique de systèmes automatisés |
| 10 | 5070 | Mécanique agricole |
| 10 | 5298 | Mécanique automobile |
| 10 | 5154 | Mécanique de véhicules légers |
| 10 | 5049 | Mécanique de véhicules lourds routiers |
| 10 | 5055 | Mécanique d'engins de chantier |
| 11 | 5310 | Opération d'équipements de production |
| 11 | 5193 | Conduite et réglages de machines à mouler |
| 11 | 5225 | Dessin industriel |
| 11 | 5267 | Mise en œuvre de matériaux composites |
| 11 | 5269 | Montage de câbles et de circuits |
| 11 | 5223 | Techniques d'usinage |
| 11 | 5244 | Tôlerie de précision |
| 12 | 5306 | Aménagement de la forêt |
| 13 | 5246 | Imprimerie |
| 14 | 5260 | Mécanique industrielle de construction et d'entretien |
| 15 | 5261 | Extraction de minerai |
| 16 | 5308 | Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés |
| 16 | 5233 | Ferblanterie-tôlerie |
| 16 | 5195 | Soudage-montage |
| 18 | 5239 | Confection sur mesure et retouche |
| 19 | 5317 | Assistance à la personne à domicile |
| 19 | 5316 | Assistance à la personne en établissement de santé |
| 19 | 5325 | Santé, assistance et soins infirmiers |

2. ASP

| Secteur | Code | Titre du programme |
|---------|------|--|
| 01 | 5323 | Représentation |
| 01 | 5227 | Secrétariat médical |
| 10 | 5259 | Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques |
| 11 | 5041 | Matriçage |
| 11 | 5042 | Outillage |
| 11 | 5224 | Usinage sur machines-outils à commande numérique |
| 11 | 5249 | Fabrication de moules |
| 14 | 5006 | Mécanique d'entretien en commandes industrielles |

Pour plus de renseignements concernant les programmes de formation mentionnés ci-dessus, veuillez consulter le site Web de l'Inforoute FPT à l'adresse suivante :
http://www2.inforoutefpt.org/guide/programme_global.asp

ANNEXE 3

Une liste des régions du Québec en baisse d'effectifs figure à cette annexe. Il est à noter qu'au moins la moitié des bourses d'excellence seront attribuées à des élèves inscrits dans un centre de formation professionnelle se situant dans l'une des régions de cette liste.

LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC EN BAISSE D'EFFECTIFS

- 01- Bas-Saint-Laurent
- 02- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03- Capitale-Nationale
- 04- Mauricie
- 08- Abitibi-Témiscamingue
- 09- Côte-Nord
- 10- Nord-du-Québec
- 11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12- Chaudière-Appalaches
- 17- Centre-du-Québec



Éducation *internationale*

Coopérative de services de développement
et d'échanges en éducation

301, rue des Peupliers Est, bureau A
Québec (Québec) G1L 1S6 CANADA
Tél. : 1 418 651-4667
Sans frais au Québec : 1 877 651-4667
Télééc. : 1 418 266-0774

